



CSE du 11 mars 2019

Déclaration liminaire de la FCPE

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du CSE,

Nous apprenions mercredi dernier que le « plan violence » du Ministre était, à nouveau, reporté. Vous nous présentez néanmoins un projet de décret aujourd'hui qui devait, sauf erreur de notre part, être l'une des composantes de ce plan.

Ce nouveau report renforce encore le sentiment que le gouvernement a, comme ses prédécesseurs, fait des annonces dans l'urgence du moment, sans réfléchir aux réels besoins du monde éducatif. Et comme toujours lorsque les responsables politiques se saisissent de ce sujet, le seul bouton que l'on pense à actionner c'est celui de la répression. Le texte d'aujourd'hui n'y fait pas exception.

La FCPE ne voit absolument pas en quoi réduire les délais de convocation des conseils de discipline ou augmenter le délai de conservation des sanctions dans le dossier scolaire va améliorer le climat scolaire.

La question de la justice et de la sanction en milieu scolaire est certainement l'un des sujets sur lesquels l'école française est le plus en retard. Les lignes sont encore très présentes au collège (20%) alors qu'elles n'apportent aucun intérêt pédagogique, tout comme les punitions collectives (7%) qui sont interdites. L'exclusion temporaire est aussi massive (8% des punitions).

Faciliter l'exclusion temporaire ou définitive ne règlera en rien le problème de l'école, proposer un nouvel arsenal de sanctions ne règlera en rien le mal-être des personnels auquel vous devez faire face.

En novembre 2017, la FCPE organisait un colloque sur le bien-être à l'école, l'occasion de rappeler qu'il existe des initiatives qui fonctionnent, si elles sont diverses, elles ont toutes un point commun, elles ont été co-construites avec les équipes et les familles, elles substituent du quantitatif au qualitatif.

La FCPE réclame depuis longtemps déjà une réflexion sur la justice en milieu scolaire, une formation des équipes éducatives et un changement de politique générale. Les élèves sont de futurs citoyens en formation, ils sont à l'école pour acquérir des savoirs, mais aussi pour apprendre à vivre ensemble. La sanction ne doit plus avoir comme seule et unique fin de faire cesser l'infraction, mais elle doit véritablement comporter une dimension pédagogique.

Ce « plan violence » se révèle à l'image du reste des réformes, parcellaire.

Ce CSE, que l'on pourrait presque qualifier de CSE « balai » est, une nouvelle fois la démonstration de ce que nous dénonçons dans nos déclarations liminaires précédentes : un empilement de textes qui nous arrivent en ordre dispersé, compliquant notre travail. Cette dispersion ou diversité de façade nous interroge sur plusieurs points.

Tout d'abord l'enseignement professionnel mérite effectivement une réelle valorisation mais celle-ci doit-elle passer par une diminution des heures d'enseignements généraux ? N'est-ce pas un handicap pour des passerelles éventuelles entre Professionnel et Général ?

Ensuite l'orientation doit être améliorée, comme l'a clairement démontré la dernière conférence internationale du CNESECO, mettre en place un accompagnement à l'orientation en classe de 4^e et de 3^e est certes une bonne idée mais encore faudrait-il préciser comment cet accompagnement se mettra-t-il en place (alors que les dotations horaires pour la rentrée 2019 ont déjà été votées) ?

Enfin, le dispositif Parcoursup nécessite des améliorations pour faire disparaître son opacité sélective, les propositions offertes par les textes présentés aujourd'hui apportent en effet quelques éclairages, mais d'une part nous attendons toujours la diffusion des algorithmes des établissements de l'enseignement supérieur, d'autre part alors que la clôture des inscriptions a lieu le 15 mars prochain, comment les lycéens et leurs familles auront-ils connaissance de ces nouvelles règles ?

Pour conclure nous souhaiterions réaffirmer en ce lieu notre position sur la réforme du lycée. Depuis son assemblée des Présidents départementaux du 26 janvier, la FCPE demande au ministre de l'Education nationale une pause dans la réforme des lycées. Ce message doit être entendu car les parents d'élèves ne lâcheront rien.

De nombreuses réunions ont eu lieu dans tous les départements. Certains parents d'élèves ont refusé de siéger en conseils d'administration de leur établissement. D'autres ont voté massivement contre la répartition de la DHG. De nombreuses motions ou déclarations ont été portées par les parents d'élèves dans les lycées pour en appeler à la pause le temps d'une concertation dans l'intérêt des jeunes.

Le système des spécialités pointe la question de l'égalité entre les établissements. Tous, nous le savons, ne proposent pas l'intégralité des spécialités, sans compter que pour l'heure, on sait qu'il y a une pénurie d'enseignants pour certaines matières. Les conventions entre établissements annoncées peinent à émerger pour des raisons pratiques. Face aux difficultés de mise en œuvre, certains établissements sont tentés de recréer, au travers de triplettes proposées aux lycéens, les filières actuelles. Une pause est donc la seule issue pour que tout soit vraiment en place et que le choix des élèves soit réel et non virtuel.

La FCPE appelle de ses vœux une réforme du lycée, qui visait à réduire les inégalités, casser la logique des filières et offrir aux élèves un lycée non cloisonné en voies hermétiques, offrant à chaque jeune les moyens de son orientation. On en est loin !

Et nous souhaiterions aussi avoir rapidement une visibilité sur l'examen par le CSE des décrets et arrêtés qui résulteront de la loi École de la confiance, plusieurs de ses dispositions devant entrer en vigueur à la rentrée 2019.

La FCPE est tout particulièrement inquiète sur l'article issu d'un amendement déposé à l'Assemblée nationale qui instaure un nouveau type d'établissement scolaire : l'établissement public des savoirs fondamentaux. Il associerait un collège et des écoles de son secteur au sein d'une nouvelle structure administrative qui pourrait se situer sur un même site ou non.

Par ailleurs, des expérimentations de l'école du socle sont en cours dans les territoires. Elles n'ont pas fait l'objet d'évaluations. Ce nouvel article fige une organisation qui peut concerner l'ensemble des collèges et écoles, et ainsi transformer l'architecture de notre système scolaire. Il n'a pas fait l'objet d'étude d'impact ni de discussions préalables avec les organisations représentant la communauté éducative. En l'absence de ces éléments, l'inconnu demeure quant à l'ampleur des transformations à venir, comme au fonctionnement concret de ces structures.

Le collège et les écoles concernés sont-ils dissous dans la nouvelle structure ? Les accueils périscolaires, la restauration pour les enfants de maternelle et d'élémentaire relèveront-ils de cette nouvelle structure ? Les directeurs d'école sont-ils maintenus ? Sinon, qui assurera la relation avec les familles, les collectivités et les partenaires sur chacun des sites ? Qui veillera à la sécurité au quotidien ? Les Atsem seront-ils placés sous l'autorité du chef d'établissement ? Quelle taille maximum pour un établissement public des savoirs fondamentaux ? Quels temps de transport pour les élèves, notamment les plus jeunes ? Qui supportera les coûts ? ...

De nombreuses questions restent en suspens. A ce jour, la consultation des conseils d'école et des conseils d'administration, pas plus que celle des CTSD et CDEN, n'est prévue par la loi pour initier la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux.